EXTRAIT DU **REGISTRE**
DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
De la COMMUNE d'EYZERAC
Séance du 06 novembre 2026
Délibération 2026-50

Par suite d'une convocation en date du 23 octobre 2026, les membres composant le conseil municipal d'Eyzerac se sont réunis en salle du conseil, le 06 novembre 2026 à 20h30 sous la présidence de Monsieur BOST Claude, maire,

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 12

Présents : Mesdames et Messieurs BOST Claude, LATOUR Françoise, LACOSTE Eric, BAPPEL Annick, LAMBERT Jean-Pierre, REYDY Martine, RAT Catherine, BORDE Christophe, COUTANT HUPPE Sophie, PRATIQUE Emilie, LAFON Rémy, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.
Représentés : FROIDEFOND Olivier
Absents excusés : FROIDEFOND Olivier, GAILLARD Marlène, FONCY Guillaume, TARRADE Simon,
Absents non excusés :
Monsieur BOST Claude, maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du conseil,
Madame BAPPEL Annick a été élue secrétaire de séance.

Objet : Validation du Procès-verbal de la séance du 11 septembre 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Monsieur BOST Claude, maire, expose que le projet de procès-verbal de la séance du 11 septembre 2026 a été transmis à chaque élu.

Après avoir délibéré, le procès-verbal du Conseil municipal du 11 septembre 2026 est adopté à l'unanimité

DELIBERATION RENDUE EXECUTOIRE
Transmise en Préfecture le 07/11/2026
Publiée le

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le maire, Claude BOST

La secrétaire de séance,

AR Prefecture

024-212401715-20261106-DELIB_202650-DE
Reçu le 07/11/2026